



Divorce à l'amiable, separation de biens

Par **ptibou2laine**, le **29/10/2008** à **16:12**

Mes parents, agriculteurs de leur état, souhaitent divorcer à l'amiable.
D'une idée de ma mère qui ne supporte plus la vie agricole, celle-ci ne réclame à mon père qu'une somme d'argent en renonçant à tout le reste.
Mon père est d'accord pour la lui donner quitte à faire un emprunt.
Quelles sont les modalités qu'ils doivent accomplir?
Doivent ils avoir recours à un avocat?
Quels sont les prix pratiqués par ceux-ci?
Merci